

CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

1. La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a duré six (6) jours.

MÉTHODE DE TRAVAIL ET DURÉE DE LA CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

2. L'ordre du jour de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé était chargé, et les débats ont été intenses. Au total, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté 34 résolutions et deux décisions.

3. Dans son discours d'ouverture, le Dr Jong-wook Lee, Directeur général de l'OMS, a passé en revue les défis qui se posent dans le secteur de la santé à travers le monde. Il a déclaré que l'appui croissant reçu des dirigeants du monde nécessitait une meilleure coordination afin d'améliorer l'efficacité des interventions. Les autres intervenants ont été Mme Ann Veneman, la nouvelle Directrice exécutive de l'UNICEF; S. E. M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Moldova; et M. Bill Gates, co-fondateur de la Fondation Bill et Melinda Gates.

4. Les principaux points techniques de l'ordre du jour comprenaient la révision du Règlement sanitaire international; les interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe, l'accent portant plus spécialement sur les séismes et les tsunamis; la lutte antipaludique; la pandémie de grippe: renforcer la préparation et l'action; le financement durable de la prévention et de la lutte antituberculeuse; la stratégie mondiale de vaccination; la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé; la prévention et la lutte anticancéreuses; les incapacités, traitement et réadaptation compris; les problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool; le Plan d'action international sur le vieillissement: rapport sur la mise en œuvre; les migrations internationales des personnels de santé: un défi pour les systèmes de santé des pays en développement; la cybersanté; l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens; le financement durable de la santé, couverture universelle et systèmes de sécurité sociale; le renforcement de la sécurité biologique en laboratoire; la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant; et le Sommet ministériel sur la recherche en santé. Chaque point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une résolution. L'Assemblée mondiale a également adopté une résolution sur l'élimination durable des troubles dus à une carence en iode.

5. L'adoption du Règlement sanitaire international (2005) a été un acquis majeur sur le plan de la santé publique. En outre, la réintroduction des migrations internationales des personnels de santé, en tant que point de fond de l'ordre du jour, a contribué à augmenter l'influence des délégués de la Région africaine dans l'orientation de la direction de la santé dans le monde.

6. L'Assemblée mondiale a adopté cinq résolutions concernant le vérificateur interne, les questions financières, le fonds immobilier, les questions de personnel, l'institution d'une Journée mondiale du don du sang, la mise en œuvre du multilinguisme à l'OMS, et la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec les autres organisations intergouvernementales. Deux de ces résolutions étaient liées aux comptes non vérifiés de l'OMS pour l'année 2004 et aux contributions pour l'exercice 2006–2007.

7. La requête introduite par Taiwan pour obtenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée mondiale de la Santé a été rejetée par l'Assemblée mondiale.

8. Il a été proposé que la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvre le lundi 22 mai 2006 au *Palais des Nations*, à Genève, et s'achève le samedi 27 mai 2006 au plus tard.

9. Conformément à la résolution WHA52.21 relative à la réforme de l'Assemblée de la Santé, dans laquelle le Directeur général était invité à prendre les dispositions appropriées en vue de séances plénières plus brèves, les délégués à l'Assemblée de la Santé seront :

- a) invités à limiter à cinq minutes leurs interventions au cours des débats;
- b) encouragés à faire des interventions par groupe ou par région;
- c) invités à remettre des déclarations écrites n'excédant pas 600 mots pour inclusion dans le procès-verbal des séances plénières au lieu de prendre la parole.

10. Les délégués souhaitant faire inscrire leur nom sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront en informer le Département des Organes directeurs, n° de télécopie 41 22 791 41 73.

11. Le texte des déclarations qui seront faites lors de la discussion générale devra être remis au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé le matin du 22 mai 2006 au plus tard.

12. Le thème de la Journée mondiale de la Santé de 2006 sera «*Ressources humaines pour la santé*».

Pouvoirs

13. Les pouvoirs des délégués, des suppléants et des conseillers devront être remis au Secrétariat (Département des Organes directeurs) avant **le 1^{er} mai 2006**. Les pouvoirs doivent être attribués par le Chef de l'État, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les États Membres seront représentés à l'Assemblée par trois (3) délégués au plus qui pourront être accompagnés par des suppléants et des conseillers. Seuls les documents originaux seront examinés et considérés comme des pouvoirs officiels par la Commission de Vérification des Pouvoirs. Bien que n'étant pas considérés comme des moyens officiels de présenter les pouvoirs, des télécopies ou messages électroniques pourront être envoyés au Département des Organes directeurs (n° de télécopie 41 22 791 41 73; courrier électronique : credentials@who.int) pour information préliminaire, en attendant l'envoi des documents originaux. Les pouvoirs doivent comprendre les renseignements ci-après pour chaque participant : NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules), prénoms, titre, fonction, institution, ville, sexe (sauf si celui-ci est indiqué dans le titre).

Frais de voyages pour les pays les moins avancés

14. La résolution WHA50.1 dispose que seuls les États Membres classés parmi les pays les moins avancés par les Nations Unies seront remboursés des frais de voyage effectifs d'un seul délégué. Conformément à la politique de l'OMS, le remboursement sera limité à une somme équivalant au prix du voyage par l'itinéraire le plus direct. Comme cela a été le cas en 2005, les délégués de la Région africaine concernés seront encouragés à se faire acheter leur billet par les bureaux de l'OMS dans les pays avant le départ.

Président de l'Assemblée mondiale de la Santé

15. Conformément à la décision 6(2) adoptée par le Comité régional à sa trente-troisième session, il sera proposé que le Président de la cinquante-cinquième session du Comité régional assume la Présidence de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Au cas où le Président du Comité régional ne serait pas en mesure d'occuper ce poste pour une raison ou une autre, le premier ou le deuxième vice-présidents assumeront cette fonction dans un ordre préalablement établi par tirage au sort.

ÉTATS MEMBRES HABILITÉS A DÉSIGNER DES PERSONNES DEVANT FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif

16. Il a été proposé que la cent septième session du Conseil exécutif s'ouvre le lundi 23 janvier 2006 au Siège de l'OMS à Genève, et s'achève le samedi 28 janvier 2006 au plus tard.

17. Le Conseil exécutif comprend 32 personnes désignées par autant d'États Membres. La Région africaine y compte sept (7) membres. Le mandat de chaque Membre est de trois ans, ce qui signifie que chaque membre couvre 6 réunions du Conseil. Les nouveaux membres sont élus au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé et leur mandat commence lors de la session du Conseil exécutif qui suit immédiatement cette Assemblée de la Santé et expire à la fin de la troisième Assemblée consécutive, après quoi le Membre est remplacé.

18. Par sa décision n° 8, la cinquante-quatrième session du Comité régional tenue du 30 août au 3 septembre 2004 a convenu que, pour garantir un équilibre géographique en ce qui concerne les États Membres de la Région africaine siégeant au Conseil exécutif, ces États devaient être divisés en trois sous-régions : Sous-région I, Sous-région II et Sous-région III, correspondant aux groupes géographiques de la Région africaine. Chaque Sous-région devait recevoir deux sièges sur les sept qui reviennent à la Région africaine, le septième siège devenant un siège rotatif entre les sous-régions.

États Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif à partir de mai 2005

19. En application de ces nouvelles dispositions, et conformément à la décision n° 9 (4) et à la Résolution AFR/RC54/R11 (2) de la cinquante-quatrième session du Comité régional de l'Afrique, le Libéria (I), le Rwanda (II), Madagascar (III) et la Namibie (III, siège flottant) ont désigné chacun une personne devant siéger à la cent seizième session du Conseil exécutif

qui a suivi immédiatement la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Ces pays y ont retrouvé la Guinée Bissau, le Kenya et le Lesotho.

20. Le mandat de la Guinée Bissau expirera à la clôture de la Cinquante-Neuvième Assemblée de la Santé. Conformément à la Décision No 8 et à la Résolution AFR/RC54/11 de la cinquante-quatrième session du Comité régional de l'Afrique, désignant les États Membres devant servir au Conseil exécutif, la Guinée Bissau sera remplacé par le Mali au titre de la Sous Région I.

21. Le Mali participera à la cent dix-huitième session du Conseil exécutif en mai 2006 et devra confirmer sa disponibilité au moins six (6) semaines avant la Cinquante-Neuvième Assemblée de la Santé.

22. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les personnes appelées à servir au Conseil exécutif le feront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

Pouvoirs

23. Les pouvoirs des délégués et des délégués suppléants doivent être attribués par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, la Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les Etats Membres seront représentés au Conseil exécutif par un (1) délégué au maximum qui pourra être accompagné par des délégués suppléants et des conseillers techniques. Seuls les documents originaux seront examinés et considérés comme des pouvoirs officiels et devront être remis au Secrétariat (Département des Organes directeurs) le **mardi 23 mai 2006 au plus tard**. Les pouvoirs doivent comprendre les renseignements ci-après pour chaque participant : NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules), prénoms, titre, fonction, institution, ville, sexe (sauf si celui-ci est indiqué dans le titre).

COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mandat des membres

24. La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé a décidé par la résolution WHA31.1 que :

- a) le mandat de la Commission A consistera à :
 - i) traiter principalement des questions programmatiques et budgétaires;
 - ii) examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif à ce sujet;
 - iii) recommander le montant du budget et la résolution portant ouverture de crédits;
 - iv) examiner les projections budgétaires provisoires pour l'exercice biennal suivant;

et examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée de la Santé (Article 34);

- b) le mandat de la Commission B consistera à :
 - i) traiter principalement des questions administratives, financières et juridiques;
 - ii) examiner la situation financière de l'Organisation, y compris : le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux comptes; l'état des contributions et avances au Fonds de roulement et de tous autres fonds ayant une incidence sur la situation financière de l'Organisation; et l'examen de la part des recettes occasionnelles devant être utilisées pour aider à financer le budget;
 - iii) recommander le barème des contributions; et
 - iv) examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée mondiale de la Santé.

25. L'Assemblée mondiale de la Santé élit les Présidents des Commissions principales après examen du rapport de la Commission des Désignations.

26. Chaque Commission principale élit deux Vice-Présidents et un Rapporteur, après examen du rapport de la Commission des Désignations.

27. L'Annexe 2, qui a été préparée pour l'information des membres de la Commission des Désignations, donne la répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes.

28. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera si besoin est avant la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé la désignation des délégués des États Membres de la Région africaine pouvant efficacement assumer les fonctions suivantes :

- a) Vice-Président de la Commission principale B;
- b) Rapporteur de la Commission A.

Réunion officielle du Comité régional

29. Avant l'ouverture de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur régional convoquera une réunion officielle du Comité régional le samedi **20 mai 2006** à 9h30 au Siège de l'OMS à Genève, afin de confirmer les décisions adoptées par le Comité régional à sa cinquante-cinquième session et d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et présentant un intérêt particulier pour la Région africaine. Au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé, des réunions de coordination des délégués africains se tiendront tous les matin à 8 h 00 au Palais des Nations à Genève.

QUESTIONS TECHNIQUES

30. En application de la résolution EB99.R28 adoptée par le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé, par la résolution WHA50.18, paragraphe 2(1) du dispositif, que le Conseil exécutif n'inscrira séparément à l'ordre du jour de l'Assemblée des questions relatives à des programmes techniques particuliers qu'au cours des années où l'Assemblée de la Santé n'entreprend pas un examen général du projet de budget programme biennal, de manière à consacrer davantage de temps à ces questions techniques.

ANNEXE 1

PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Assemblée	Année	Président	Pays
Trentième	1977	Dr S. TAPA,	Tonga
Trente et Unième	1978	M.K. MOHAMMED,	Trinidad et Tobago
Trente-Deuxième	1979	Professeur P. TUCHINDA,	Thaïlande
Trente-Troisième	1980	Dr A. R. AL-AWADI,	Koweït
Trente-Quatrième	1981	Dr Néropi VIOLAKI-PARASKEVA,	Grèce
Trente-Cinquième	1982	M. M. DIOP,	Sénégal
Trente-Sixième	1983	M. TANSRI CHONG HON NYAN,	Malaisie
Trente-Septième	1984	Dr G. Soberon ACEVEDO,	Mexique
Trente-Huitième	1985	Dr S. SURJANINGRAT,	Indonésie
Trente-Neuvième	1986	Dr Z. HAMZEH,	Jordanie
Quarantième	1987	Dr J. VAN LONDEN,	Pays Bas
Quarante et Unième	1988	Dr NGANDU-KABEYA DIBANDALA,	RDC.
Quarante-Deuxième	1989	Professeur Minzhang CHEN,	Chine
Quarante-Troisième	1990	Dr P. NARANJO,	Équateur
Quarante-Quatrième	1991	Dr P.NYMADAWA,	Mongolie
Quarante-Cinquième	1992	M.A. AL-BADI,	Émirats Arabes Unis
Quarante-Sixième	1993	M.C. ORTENDAHL,	Suède
Quarante-Septième	1994	M.B.K. TEMANE,	Botswana
Quarante-Huitième	1995	Dato Dr HAJI JOHAR NOORDIN,	Brunéi
Darussalaam			
Quarante-Neuvième	1996	Dr A.J. MAZZA,	Argentine
Cinquantième	1997	M. Saleem I. SHERVANI,	Inde
Cinquante et Unième	1998	Dr F.R. AL-MOUSAWI,	Bahrain
Cinquante-Deuxième	1999	Mme Maria de Belen ROSEIRA,	Portugal
Cinquante-Troisième	2000	Dr. Libertina AMATHILA,	Namibie
Cinquante-Quatrième	2001	Dr Hong Sun Huot,	Cambodge
Cinquante-Cinquième	2002	Dr J.F. López Beltrán,	El Salvador
Cinquante-Sixième	2003	Dr Kandaker Mosharrif Hossain,	Bengladesh
Cinquante-Septième	2004	M. Mohammed Nasir Khan,	Pakistan
Cinquante-Huitième	2005	Mme S. Salgado	Espagne

ANNEXE 2

**DISTRIBUTION BY COUNTRY OF FUNCTIONS DURING
PRECEDING ASSEMBLIES**

**RÉPARTITION PAR PAYS DES FONCTIONS EXERCÉES
AU COURS DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES**

The attached table provides information, by type of function, for each of the previous Assemblies.

Le tableau ci-joint donne les informations par type de fonctions, pour chacune des Assemblées précédentes.

TABLE/TABLEAU

	WHA47 47ème Assemblée 1994	WHA48 48ème Assemblée 1995	WHA49 49ème Assemblée 1996	WHA50 50ème Assemblée 1997
Président President	Botswana	Brunéi Darussalam	Argentine	Inde
Vice-Présidents Vice-Presidents	Rep. démocratique populaire lao Égypte Thaïlande Slovénie Argentine	Burkina Faso Mexique Iran Bélarus Myanmar	Gabon Qatar Bulgarie Sri Lanka Fidji	Algérie Venezuela Libye Portugal Chine
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Indonésie, Com. "A" Arabie Saoudite, Com. "B"	Tanzanie, Com. "A" Pologne, Com. "B"	Pays-Bas, Com. "A" Afrique du Sud, Com. "B"	Belize, Com "A" Kiribati, Com "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Bahrain Burkina Faso Cap-Vert Chine Cuba France Gabon Guatemala Guinée Iran Israël Japon Nigéria Fédération de Russie Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Venezuela	Bolivie Botswana Chine Cuba France Indonésie Japon Kenya Malawi Maroc Mozambique Oman Panama Fédération de Russie Émirats Arabes Unis Royaume-Uni de grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique	Australie Canada Chine Croatie Cuba Équateur France Liban Mali Nigéria Oman Fédération de Russie Thaïlande Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Zaïre Zambie	Argentine Bulgarie Côte d'Ivoire Cuba Érythrée France Japon Maroc Mozambique Myanmar Fédération de Russie Seychelles Afrique du Sud Suède Émirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Belgique, Singapour Com. "A" Mexique, République centrafricaine Com."B"	Maroc, Iles Salomon, Com."A" Inde, Honduras, Com. "B"	El Salvador, Philippines, Com. "A" Bangladesh, Koweït, Com. "B"	Tunisie, Maurice, Com. "A" Fédération de Russie, Nepal, Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Iraq, Com. "A" Papouasie Nouvelle- Guinée, Com. "B"	Luxembourg, Com. "A" Égypte, Com. "B"	Bhoutan, Com. "A" Hongrie, Com. "B"	Suisse, Com. "A" Liban, Com. "B"

Annexe 2

	WHA51 51ème Assemblée 1998	WHA52 52ème Assemblée 1999	WHA53 53ème Assemblée 2000	WHA54 54ème Assemblée 2001
Président President	Bahrain	Portugal	Namibie	Cambodge
Vice-Présidents Vice-Presidents	Afrique du Sud République dominicaine Azerbaïdjan Bhoutan États fédérés de Micronésie	Bangladesh Jamaïque Jamahiriya arabe libyenne Samoa Zimbabwe	Australie Haïti Koweït Inde Ouzbékistan	Burkina Faso Nicaragua Pakistan Biélorus République pop. démocratique de Corée
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Nouvelle Zélande, Com. "A" Sri Lanka, Com. "B"	Oman, Com "A" Mexique, Com "B"	Bangladesh, Com. "A" Liban , Com. "B"	Kenya, Com. "A" Islande, Com. "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Argentine Biélorus Burundi Chine Cuba Chypre France Guinée-Bissau Jamaïque Liban Niger Fédération de Russie Sierra Leone Espagne Ouganda Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique	Argentine Benin Burkina Faso Cape-Vert Chine Cuba France Israël Japon Kenya Liban Lituanie Fédération de Russie Sri Lanka Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Zambie	Bosnie-Herzégovine Burkina Faso Cap-Vert Canada Chine Cuba France Allemagne Ghana Lesotho Oman Palaos Fédération de Russie Afrique du Sud Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Uruguay	Bahrain Bhoutan Bolivie Chine Cuba République démocratique du Congo Dominique France Guinée Bissau Iran (Rép. Islamique d') Japon Mali Niger Fédération de Russie Suède Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Danemark, Népal, Com. "A" Guinée équatoriale Venezuela, Com. "B"	Ghana, Malaisie, Com. "A" Bhoutan, Finlande, Com "B"	Nicaragua, Malte, Com. "A" Algérie, Fidji , Com. "B"	Émirats Arabes Unis, Palaos, Com. "A" Bahamas Swaziland, Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Pakistan, Com. "A" Rép. tchèque Com. "B"	Kazakstan , Com. "A" Tchad, Com. "B"	Madagascar, Com. "A" Thaïlande, Com. "B"	Swaziland

Annexe 2

	WHA55 55ème Assemblée 2002	WHA56 56ème Assemblée 2003	WHA57 57ème Assemblée 2004
Président President	El Salvador	Bangladesh	Pakistan
Vice-Présidents Vice-Presidents	Botswana Ukraine Népal Kiribati Oman	Cameroun Bolivie Jordanie Allemagne	Afrique du Sud Bulgarie Grenade Malaisie Timor-Leste
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions Principales	Ireland Senegal	Canada Fidji	République démocratique Populaire du Laos, Com. "A" Bhoutan, Can "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Barbades Chine Côte d'Ivoire Cuba République populaire et démocratique de Corée France Japon Mexique Maroc Fédération de Russie Rwanda Sao Tomé et Principe Sierra Leone Espagne Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique	Algérie Bahraïm Burundi Chine Cuba France Ghana Grèce Inde Iran (Islamic Republic) Jamaïque Lesotho Poland Russian Federation Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Tanzanie États-Unis d'Amérique	Botswana Chili Chine (Rep. Popol.) Cuba Etats-Unis d'Amérique Fédération de Russie France Irlande Jamahiriya arabeliyenne Kazakhstan Liberia Niger Nigeria Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Tchad Trinité- et- Tabago Yemen
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Brésil Inde Tunisie Viet Nam	Benin Maroc Roumanie République populaire et démocratique de Corée	Saint-Vincent-et-les- Grenadines, Pays-Bas, Com. "A" République Centrafrrique, Jordanie, Can . "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Comores Indonesie	Czech Republic Venezuela	Bengladesh, Can "A" Hongrie, Can "B"

	WHA58 58ème Assemblée 2005	WHA59 59ème Assemblée 2006	WHA60 60ème Assemblée 2007
Président President	Spain		
Vice-Présidents Vice-Presidents	Eritrea, New Zealand, Thailand, United Arab Emirates, Uruguay		
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Iran (A), Barbados (B)		
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Bhutan, Brazil, China, Congo, Cuba, Equatorial Guinea, Ethiopia, France, Lebanon, Latvia, Luxembourg, Malawi, Mongolia, Russian Federation, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Zimbabwe		
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Malawi, Brunei Darussalam (A), Portugal, Bangladesh (B)		
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Malta (A), Bangladesh (B)		



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC55/5

2 juin 2005

Cinquante-cinquième session

Maputo, Mozambique, 22 août – 26 août 2005

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

MÉTHODE DE TRAVAIL ET DURÉE DE L'ASSEMBLÉE
MONDIALE DE LA SANTÉ

Rapport du Directeur régional

RÉSUMÉ

Le présent document est destiné à faciliter les travaux de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, conformément aux décisions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la méthode de travail et à la durée de l'Assemblée de la Santé. Le Comité régional est invité à examiner ce document et à donner des avis sur les projets de décision de procédure. Les décisions adoptées seront transmises au Directeur général.

SOMMAIRE

	Paragraphes
CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ	1
MÉTHODE DE TRAVAIL ET DURÉE DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ	2 – 15
Pouvoirs	13
Frais de voyages pour les pays les moins avancés	14
Président de l'Assemblée mondiale de la Santé	15
ÉTATS MEMBRES HABILITÉS À DÉSIGNER DES PERSONNES DEVANT FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXÉCUTIF	16 - 23
Le Conseil exécutif	16 - 17
États Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif de mai 2005	18 – 22
Pouvoirs	23
COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ	24 – 29
Mandat des membres	24 – 28
Réunion officielle du Comité régional	29
QUESTIONS TECHNIQUES	30

ANNEXES

	Page
1. Présidents de l'Assemblée mondiale de la Santé	7
2. Répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes ...	8

